

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine - JEHL Pascal - KREDER Régis - SCHMITT Clarisse — BALLAND Sandra – CASPAR Lucien - DUTTER Vincent – EHRHART Elisabeth – HEINRICH Chantal - HEINRICH Claude – THOMANN Sabrina - HUCK Audrey - KEMPF Jacques – MOSSER Mireille - UHL Christophe – WEBER Sylvain

Absents excusés :

GUTH Thierry ayant donné procuration à DUTTER Vincent
FAIVET Anne ayant donné procuration à HUCK Audrey
MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à FRITSCH Christine
STOECKEL Joël ayant donné procuration à KEMPF Jacques
STEYDLI Jean-Marc

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 05 novembre 2019 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire souhaite la bienvenue aux enfants faisant partie du CME ainsi qu'aux parents ayant accompagnés les enfants à cette séance particulière. Salutations également à tous les élus.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2019
4. URBANISME
 - 4.1. Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire
5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES
 - 5.1. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à raison de 26 heures/semaine
 - 5.2. Renouvellement du poste de DGS
 - 5.3. Adhésion à l'assurance statutaire
6. DOMAINE ET PATRIMOINE
 - 6.1. Salle multisports – mobilier et aménagement du coin bar/cuisine/laverie
 - 6.2. ONF – Programme des travaux et coupes en forêt pour 2020
 - 6.3. ONF – Etat d'assiettes pour 2021
7. FINANCES LOCALES
 - 7.1. Demandes de subventions
 - Téléthon
 - ITEP – 2è tournoi national de foot
8. DIVERS ET COMMUNIQUE

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE Mme HEINRICH Chantal comme secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Maire souhaite la bienvenue au nouveau conseil municipal des enfants qui a été renouvelé partiellement début octobre 2019 suite aux élections organisées par les classes élémentaires. Il déclare installer le conseil municipal des enfants.

Mme SCHMITT Clarisse prend la parole pour présenter l'ensemble du conseil municipal au CME.

Les 12 jeunes conseillers se présentent à leur tour.

HUCK Anastasia – REINBOLT Emma – BAUR Noë – HEIM Gabin (élèves du CM1)

DELEURENCE Lilou – MATHIEU Apolline – SCHAFFHAUSER Evan – TISSERAND Marius (élèves du CM2)

HENNINGER Rose, VANDEZANDE Margaux, UNTZ Maël – TRINGLER Naël (élèves de 6ème)

Le conseil municipal des enfants a procédé à son tour à l'élection d'un maire et de deux adjoints. Ont été nommés au poste de :

- Maire : HENNINGER Rose
- Adjoints : VANDEZANDE Margaux, UNTZ Maël

Le Maire remet à chaque conseiller municipal des enfants une médaille et leur souhaite bonne réussite et bon courage dans leur nouvelle mission.

Il remercie également l'adjointe Clarisse SCHMITT pour son implication dans ce domaine.

Une photo de groupe clôt la petite cérémonie d'officialisation du CME. Des petits livrets leur sont distribués.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019 préalablement transmis aux conseillers est

APPROUVE A L'UNANIMITE.

4. URBANISME

4.1. Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan d'Occupation des Sols / ou le Plan Local d'Urbanisme,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

ENTENDU EN SES EXPLICATIONS LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE d'instituer, à compter du 01 décembre 2019, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES

5.1. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à raison de 26 heures/semaine

Entendu en ses explications le 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 01/01/2020, pour le ménage dans les écoles et annexes.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2. Renouvellement du poste de DGS

Le contrat pour l'emploi fonctionnel de DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants, arrive à échéance le 31/12/2019.

La titulaire du poste a demandé le renouvellement du contrat pour une nouvelle période de 5 années. Les conditions statutaires pour ce détachement étant remplies, la Commission Administrative Paritaire de catégorie A, a émis un avis favorable en séance du 24/09/2019.

Compte tenu de l'importance du rôle dévolu à la secrétaire générale dans la gestion de la commune et dans la mise en œuvre de la politique municipale, l'adjoint FAHRNER Maurice propose au conseil municipal le renouvellement de l'emploi fonctionnel de DGS pour la durée maximale de 5 ans.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de renouveler l'emploi fonctionnel de DGS à compter du 01/01/2020 pour une durée de 5 ans

AUTORISE le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires.

L'agent détaché sur l'emploi de DGS bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 06 mai 1988 modifié, conformément à la délibération du conseil municipal du 04/02/2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.3. Adhésion à l'assurance statutaire

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel. Elles doivent supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladie, maternité, invalidité ou décès de leurs agents.

Elles peuvent décider d'être leur propre assureur, mais compte tenu des risques très importants qui résultent de leurs obligations, il est souhaitable qu'elles souscrivent une assurance.

Le 1^{ER} Adjoint FAHRNER Maurice rappelle :

- qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Mr FAHRNER expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune/Établissement les résultats la/le concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

- ✓ **Article 1^{er}** : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.

✓ **Article 2** : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. DOMAINE ET PATRIMOINE

6.1. Salle multisport : Mobilier et aménagement du coin bar/cuisine/laverie

Mr le Maire propose d'ajourner ce point et de le présenter à la prochaine séance du conseil municipal car il est proposé de déplacer un mur dans l'espace bar afin de gagner de la place en rangement. Une proposition sera soumise au conseil. Il conviendra à ce moment de définir les équipements et appareils électro-ménagers à mettre en place dans les espaces bar/cuisine/laverie.

LE CONSEIL PREND ACTE

6.2. ONF - Programme des travaux et coupes en forêt pour 2020

L'ONF soumet au conseil municipal les documents 2020 relatifs aux projets de travaux patrimoniaux et d'exploitation en forêt communale.

Le montant des travaux patrimoniaux (voir annexe) s'élève à 17 320 € HT pour 350 heures d'intervention des ouvriers forestiers auquel il faut rajouter 13 % d'assistance technique, soit 2 252 € HT et de gestion de main d'œuvre + équipement de protection +cotisations diverses, soit 1 332 € HT.

- Le montant total en dépenses à inscrire serait alors de 20 904 € HT.

La recette des ventes de bois s'élève à 88 490 € HT brut.

Le débardage (11 350 €), les salaires et charges des bûcherons (24 050 €), les honoraires et assistances diverses de l'ONF (4 481 €) représentent les dépenses d'exploitation des bois.

- Le bilan net prévisionnel s'élève à 47 406 € HT.

Entendu en ses explications le 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

DECIDE d'approuver les propositions faites par l'ONF concernant le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2020.

ADOpte PAR 18 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 2 VOIX CONTRE (DUTTER V. et GUTH T.)

6.3. ONF – Etat d'assiettes pour 2021

L'ONF propose de marteler des bois dans les parcelles 24 + 19 + 9 + 20 + 7 + 8 +5 +4 + 25 + 33 en vue des ventes de bois pour 2022.

Après délibéré, le conseil municipal

VALIDE le programme des coupes à marteler pour l'exercice 2021.
Il appartiendra au conseil municipal de se prononcer ultérieurement sur l'état prévisionnel des coupes

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS – 4 VOIX CONTRE (DUTTER V., GUTH T., KEMPF J., STOECKEL J.)

7. FINANCES LOCALES

7.1. Demandes de subventions

- Téléthon

Le groupe les « Scrapeuses ont du cœur » anime des ateliers gratuits de bricolage dans le cadre du Téléthon les 29 et 30 novembre. Les personnes participant à ces activités peuvent verser leur contribution directement à l'AFM téléthon.

Mme LABREUCHE sollicite une subvention afin de pouvoir acheter le petit matériel de bricolage.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accorder une subvention de 100 € à l'association les « Scrapeuses dans le cadre du soutien au téléthon
De mettre gracieusement à disposition les salles MDA et Mille Club afin d'y permettre la réalisation des ateliers
De poser les barrières de protections pour permettre un cheminement piétons sécurisé
De prendre en charge l'astreinte de l'agent communal pendant cette activité.

ADOpte A L'UNANIMITE

- 2è tournoi national de Foot-ITEP

Le DITEP de Wintzenheim et le Willerhof de Hilsenheim organisent le 2è tournoi national de Foot-ITEP les 3,4 et 5 juin 2020 à Erstein. Cet évènement rassemble près de 250 enfants accueillis en ITEP et venus de toute la France.

Cette organisation entraîne un surcoût pour les 2 structures organisatrices.
Elles sollicitent un soutien financier.

Le conseil municipal, après délibéré

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 NOVEMBRE 2019

DECIDE à titre exceptionnel d'apporter son soutien financier à hauteur de 600 €

AUTORISE un virement de crédit comme suit :

Art 6574 : + 150 €

Art 6228 : - 150 €

ADOpte A L'UNANIMITE

8. DIVERS ET COMMUNIQUEs

- Prochain conseil municipal le 25/11
- Cérémonie du 11 NOVEMBRE à 10h
- Sortie annuelle du conseil municipal et les agents communaux le 22/11
- Etat d'avancement des travaux de canalisation d'eau rue d'Ebersmunster.
Les travaux de voirie ne seront pas réalisés dans la continuité. Il conviendra à la COMCOM d'inscrire ces travaux dans leur nouveau programme de voirie en relation avec sa capacité budgétaire. Ce programme pourra être inscrit au prochain mandat.
- 29/11 et 30/11 : Banque alimentaire – Collecte de denrées alimentaires avec la participation du CME
- Repas des aînés le 08/12/2019.
- Kempf Jacques ayant assisté à une réunion a évoqué le point sur le PAPI. Il conviendrait de rester vigilant quant à l'évolution de ce dossier, la commune étant pressentie pour accueillir un bassin de rétention d'eau
- Un conseiller rapporte que la casemate située près de la propriété DICK a été arasée. Le service technique sera chargé de vérifier son état.
- La Providence a soulevé par mail le problème de sortie des véhicules de leur propriété. Il a été proposé de fixer un miroir sur un candélabre à hauteur de la pharmacie qui reste à la charge du demandeur.
- 30/11 et 01/12 – Marché de Noël place de la mairie.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 21H30.

Fait à HILSENHEIM le 08/11/2019

Le Maire
B. KUHN